



Problème lors de la restitution d'un matériel loué

Par **ju_guy**, le **04/11/2016** à **11:30**

Bonjour,

J'ai loué un matériel auprès d'une société spécialisée. Ce matériel a été livré par ce prestataire, la livraison a fait l'objet de la signature d'un document. Puis ce matériel a été repris par le prestataire à l'issue de la location, cette reprise n'a fait l'objet d'aucun document signé de notre part.

Dans les conditions générales de location, il est indiqué : "Un inventaire contradictoire du matériel loué sera effectué à l'enlèvement ou à la réception, et lors de la restitution du matériel, le locataire ou son mandataire étant invité à y assister. L'absence du locataire, ou de son mandataire lors d'un de ces inventaires, rendra toute contestation ultérieure irrecevable. Tout manque, perte ou dégradation du matériel, quels qu'ils soient, et qu'elles qu'en soient les causes ou circonstances, sera de la seule responsabilité du locataire et lui sera facturé au tarif de vente en vigueur à la date de prestation."

Cet inventaire contradictoire n'a donc pas été réalisé lors de la reprise et aujourd'hui le loueur me demande de remplacer un élément qui a été détérioré.

Je précise que je suis allé voir le matériel en question, j'ai vu la détérioration mais je ne suis absolument pas en mesure de dire si oui ou non, je suis à l'origine de la dégradation qui a pu intervenir lors du montage ou du démontage mais aussi lors du transport retour de ce matériel.

Merci

Par **Lag0**, le **04/11/2016** à **13:27**

Bonjour,

Puisqu'il n'y a pas eu de constatation lors de la remise du matériel, vous ne pouvez pas être tenu pour responsable, sauf à en apporter la preuve. Comme vous dites, la détérioration a pu être faite après la remise...